

ANNEXE

EVALUATION DE LA PERFORMANCE PAR INDICATEUR : Utiliser le cadre de résultats du projet (du document de projet approuvé)

	Indicateur de performance	Indicateur de départ	Indicateur cible de fin de projet	Etat d'avancement de l'indicateur	Raison du changement /délai (le cas échéant)	Indicateur cible rectifié (le cas échéant)
Résultat 1 : Les ex combattants de Boko Haram, les victimes et les relaxés sont mieux intégrés, vivent dans la paix et en harmonie dans les communautés de façon autonome.	Indicateur 1. Pourcentage de libérés et ex combattants jugeant satisfaisants le programme de déradicalisation et d'éducation de citoyenneté.	0%	70%	0%		
Produit 1.1 Le cadre de vie des ex-combattants et des personnes relaxées est amélioré.	Indicateur 1.1.1 Nombre des ex-combattants et personnes relaxées	160	500	250		
	Indicateur 1.1.2 Nombre d'infrastructures additionnels construites et opérationnels	1	5	1		
Produit 1.2 Les ex-combattants, les personnes relaxées, victimes de Boko Haram et les populations hôtes sont sensibilisées sur les méfaits de la radicalisation, et éduqués sur la citoyenneté.	Indicateur 1.2.1 Nombre de personnes (ex-combattants, population hôte) ayant acquis des nouvelles connaissances sur la deradicalisation et la citoyenneté	0	1200	0		
Produit 1.3 : L'accès aux opportunités économique mixte des ex-combattants, les relaxées et populations hôtes est amélioré.	Indicateur 1.3.1 Nombre de personnes dont les moyens d'existence ont été créés/renforcés désagrégé par sexe	0	200	0		
Résultat 2 : Le respect des droits humains des ex-combattants et relaxés est assuré en vue d'une coexistence pacifique.	Pourcentage de libérés et ex combattants jugeant satisfaisants le programme de sensibilisation et de formation aux droits de l'homme	0%	70%	0%		

Produit 1.1 Un procès équitable répondant aux normes internationales à l'endroit de 1200 ex-combattants est assuré	Nombre de procès suivi ayant abouti à une décision de justice et conformes aux principes de procès équitables	0	1200	0		
	Nombre cumulé de violations des droits de l'homme constatées	0	à déterminer	0		
Produit 1.2 Le mécanisme de réparation des victimes des crimes commis par Boko Haram est examiné et intégré dans le processus législatif d'amnistie.	Un document d'avant-projet de loi d'amnistie intégrant est élaboré et validé	0	1	0		
Produit 1.3 Les garanties de non-réurrence et de réconciliation pour faciliter la réintégration dans les communautés sont identifiées et mises en œuvre.	Nombre d'ex-combattants et relaxés sensibilisés et de Forces de défense et de sécurité, de juges et auxiliaires de justice formés sur les droits de l'homme en lien avec la lutte contre le terrorisme	0	150	2000		<p>Nombre de membres des communautés et d'ex-combattants et relaxés sensibilisés</p> <p>Nombre de Forces de défense et de sécurité, de juges et auxiliaires de justice formés sur les droits de l'homme en lien avec la lutte contre le terrorisme</p>